

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 31 (1959)

Heft: 3

Rubrik: Confédération

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

immeubles, auquel s'ajoutent les annexes, les garages et aires de stationnement, les dégagements nécessités par les terrains de jeux, même lorsque le plan masse est adapté aux plantations, font que le parc devient méconnaissable.

Les espaces verts privés urbains et suburbains apportant la même contribution pour l'équilibre biologique de la cité que les autres espaces verts (pour une densité égale de plantations) doivent être maintenus dans leur intégrité, d'autant plus que la proportion de zones vertes publiques est nettement insuffisante dans toutes les villes françaises (et suisses! Réd.) de plus de 50 000 habitants.

En conséquence, cette sauvegarde pourrait porter sur les points suivants:

1. Obtenir le dégrèvement fiscal des espaces verts privés pour les propriétaires ou les occupants qui accepteraient de les entretenir et de les maintenir définitivement.
2. Etude approfondie du système des espaces verts publics et privés dans les plans régionaux et communaux.

Celui-ci étant considéré comme un élément fondamental du zonage, dans la remodelation de la cité, dans la juxtaposition de quartiers d'extension et plus encore dans la création éventuelle des villes satellites nouvelles.

Ces projets détaillés et chiffrés ayant une incidence sur toutes les réalisations devraient être arrêtés simultanément à tout programme de quelque importance.

Ces travaux pourraient faire l'objet de missions complémentaires confiées soit à des paysagistes, soit à des services spécialement organisés à cet effet.

Dans le détail, l'espace vert ne doit plus être le remplissage de la dernière heure. Il faut l'inclure dans la conception initiale des projets en même temps que l'architecture et que la voirie. Etudier conjointement le parti architectural et le parti espace vert. C'est faire œuvre d'économie que de procéder à la préparation du terrain qui intervient à

80% de jardinage et d'environ 20% de travaux extérieurs.

Il est d'autant plus souhaitable de planter avant de bâtir, qu'il faut 20 ans pour obtenir un aspect satisfaisant d'une plantation de hautes tiges, tandis qu'en quelques années on élève des ensembles impressionnants de bâtiments.

Il faut humaniser la sévérité de l'architecture par la présence abondante des végétaux.

La prise de possession des espaces verts suburbains privés susceptibles d'être utilisés pour la construction ne pourrait avoir lieu sans qu'en contrepartie, le double de cette surface exclusivement réservée à la création d'un autre espace vert soit en cours de réalisation sur un terrain nu dans le voisinage immédiat de l'opération.

Il faut faire intervenir le paysagiste dans la création des lotissements de qualité aménagés dans des réserves boisées, afin que le parcellaire et l'implantation des bâtiments tiennent compte des reliefs du sol, de la dentelure des éclaircies des plantations, de l'éclairage des versants, etc.

Les avis d'un jeune paysagiste dans l'extension du lotissement du Touquet Paris-Plage ont été concluants.

C'est aussi sauvegarder les espaces verts privés sur le littoral que de traiter ceux qui devront encore se réaliser dans les meilleures conditions de goût en composant avec le paysage.

Ces spécialistes ont également à donner leurs conseils dans l'ordonnance des jardins d'utilité, dans les dispositions spéciales et la réglementation des jardins ouvriers.

Enfin, ils conseilleront la mise en valeur du paysage qui, sans porter préjudice à l'exploitation rurale, par la plantation des routes, des autoroutes, l'aménagement des pistes et celui des cours d'eau, des terrains de chasse, la création d'éléments attractifs: auberges, lacs, etc., peut, sans grosse dépense, donner des parcs de détente naturels.

(«Journée du Bâtiment»)

Confédération

Réserve de travail

Le délégué du Conseil fédéral aux possibilités de travail et à la défense économique a publié les résultats d'une enquête faite en 1958. Il révèle que, pour les cinq prochaines années, les programmes des pouvoirs publics, dans les secteurs du bâtiment et du génie civil, totalisent 13,1 milliards de francs. Ce chiffre dépasse de 3 milliards le total enregistré en 1955, lors de la précédente enquête. Les projets réalisables à bref délai (projets prêts à être exécutés dont le financement est assuré et projets techniquement au point dont le financement n'est pas encore assuré) montent à 5,46 milliards. Pour apprécier l'ampleur de ce programme, il convient de rappeler qu'en 1957, les

constructions exécutées par les pouvoirs publics et les particuliers ont représenté 4,59 milliards.

A part les travaux de construction, il existe des programmes multiannuels de commandes à passer à d'autres secteurs économiques. Le total s'élève à 3,2 milliards (2,3 milliards en 1955). Ces chiffres ne comprennent pas les commandes relatives à la défense nationale. En revanche, ils englobent: 750 millions pour l'acquisition de matériel roulant par les CFF, 500 millions pour l'achat de machines par les pouvoirs publics, 1,1 milliard pour les appareils et installations prévues au programme des PTT, des CFF et des entreprises électriques.

Cette importante réserve de possibilités de travail constitue un des moyens de relancer l'économie en cas de dépression. Elle garantit une sécurité plus grande que l'assu-

(Suite page 23.)